



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF

Séance extraordinaire du conseil de la susdite municipalité tenue à l'heure ordinaire à la salle du conseil située au 427-C, boulevard Chabot, le lundi 30 septembre 2024, à 18 h 30, à laquelle étaient présents;

Monsieur Guy Germain, maire.

Mesdames, Messieurs, Louise Magnan, Louis Ouellet, Shirley Drouin, Pascal Cauchon et Mario Montambault, tous membres du conseil et formant quorum.

M^{me} July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente.

Il est constaté que les avis aux fins de la tenue de la présente séance, ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil dans les délais prévus par la Loi.

RÉSOLUTION NO. 2024-09-264

**OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 SEPTEMBRE 2024
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} LOUISE MAGNAN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO. 2024-09-265

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 266-1

ATTENDU QUE règlement numéro 266 de la Municipalité de Saint-Ubalde, a été approuvé le 26 juin 2024 conformément à la loi pour une dépense et un emprunt de 4 169 726 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (référence dossier M607258);

ATTENDU QUE la Municipalité a décrété, par le biais du règlement numéro 266, une dépense et un emprunt de 4 239 512 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne incendie;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 266 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission - ANNEXE B;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la lettre d'approbation dans le cadre du programme d'aide le PRACIM octroyant une aide financière à la hauteur de 3 994 380 \$ soit plus de 50 % de la dépense, le règlement sera exempt de la procédure des personnes habiles à voter – Annexe C;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 septembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME} SHIRLEY DROUIN
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE les membres du conseil adoptent le règlement 266-1.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

RÈGLEMENT NUMÉRO 266-1

**RÈGLEMENT NUMÉRO 266-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 266 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT
POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 272 900 \$.**

ATTENDU QUE règlement numéro 266 de la Municipalité de Saint-Ubalde, a été approuvé le 26 juin 2024 conformément à la loi pour une dépense et un emprunt de 4 169 726 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (référence dossier M607258);

ATTENDU QUE la Municipalité a décrété, par le biais du règlement numéro 266, une dépense et un emprunt de 4 239 512 \$ pour la construction d'une nouvelle caserne incendie;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le règlement 266 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission - ANNEXE B;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la lettre d'approbation dans le cadre du programme d'aide le PRACIM octroyant une aide financière à la hauteur de 3 994 380 \$ soit plus de 50 % de la dépense, le règlement sera exempt de la procédure des personne habiles à voter – Annexe C;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 septembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard trois jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2. TITRE DU RÈGLEMENT

Le titre du règlement numéro 266 est remplacé par le suivant : « *Règlement numéro 266-1 modifiant le règlement numéro 266 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 272 900 \$.* »

ARTICLE 3. MODIFICATION DU CINQUIÈME CONSIDÉRANT

Le cinquième « considérant » du règlement numéro 266 est remplacé par le suivant :

ATTENDU QU'*une contribution financière en vertu du programme PRACIM est accordée à la municipalité pour la réalisation des travaux, laquelle aide financière totale maximale est établie à 4 024 020 \$.*

ARTICLE 4. MODIFICATION DE L'ARTICLE 3

L'article 3 du règlement numéro 266 est remplacé par le suivant :

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 5 442 565 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 5. MODIFICATION DE L'ARTICLE 4

L'article 4 du règlement numéro 266 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 5 442 565 \$ sur une période de 40 ans.

ARTICLE 6. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 16 SEPTEMBRE 2024

Guy Germain
Maire

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

ANNEXE A – COÛTS DIRECTS DU PROJET RÈGLEMENT 266-1

ESTIMATION DES FRAIS INCIDENTS 266-1	
COÛT DIRECT	
Soumission Côté et Fils	4 274 690.00 \$
Total des coûts direct	4 274 690.00 \$
Frais services professionnels	259 700.00 \$
Frais d'étude géotechnique et environnementale	18 572.00 \$
Frais imprévu et contingents (10%)	427 469.00 \$
Taxes nettes	248 399.00 \$
Frais de financement temporaire (5%)	213 734.50 \$
Total	5 442 564.50 \$
Montant approuvé par le MAMAH - M607258	4 169 726.00 \$
Montant supplémentaire à demander	1 272 838.50 \$

CERTIFIÉE CONFORME

EN DATE DU

**ANNEXE B – SOUMISSION
RÈGLEMENT 266-1**

DG3A Architecture

Construction d'une

Nouvelle caserne incendie

Municipalité de Saint-Ubalde

Boul. Chabot, Saint-Ubalde

BORDEREAU DE SOUMISSION

VENTILATION DES PRIX

Page 1 de 4

Note : Le soumissionnaire est tenu d'indiquer un montant pour chacun des items suivants.

Il est de la responsabilité du soumissionnaire d'inclure tous les travaux et matériaux décrits aux documents d'appel d'offres et de les inclure à l'item le plus approprié de la ventilation des prix ci-dessous. Aucun paiement supplémentaire ne sera accordé pour un élément oublié par le soumissionnaire.

Le soumissionnaire doit compléter cette feuille, la signer et l'annexer à sa soumission. Les prix indiqués ci-après incluent tous les frais matériaux et main-d'œuvre, etc. à l'exception des taxes.

TABLEAU DES COÛTS VENTILÉ			
Division	Description	Sous-traitants	Prix
01	Exigences générales		
	Organisation de chantier	Construction Côté & Fils inc.	50 420.00 \$
	Conditions générales	Construction Côté & Fils inc.	203 167.00 \$
	Cautionnement et assurances	EGR	101 430.00 \$
	Administration et profits	Construction Côté & Fils inc.	281 366.00 \$
		Sous-total partiel 01	636 383.00 \$
03	Béton		
	Fondation de béton (excavation et remblayage)	Rochette Excavation inc.	220 783.00 \$
	Fondation de béton	Coffrage MR + Pro-Armature	145 176.00 \$
	Dalles sur sol	Béton Xpert	27 769.00 \$
	Caniveaux de béton	Béton Xpert	7 500.00 \$
	Dalles de béton extérieures	Rochette Excavation inc.	80 000.00
		Sous-total partiel 03	481 228.00 \$
04	Maçonnerie		
	Maçonnerie de pierres	Maçonnerie F.G. inc.	26 500.00 \$
		Sous-total partiel 04	26 500.00 \$
05	Métaux		
	Échelle	Parmétal inc.	3 500.00 \$
	Ouvrages métalliques	Parmétal inc.	60 200.00 \$
		Sous-total partiel 05	63 700.00 \$
06	Charpenterie		
	Charpenterie / Menuiserie	Construction Côté & Fils inc.	87 255.00 \$
	Ébénisterie	Ébénisterie St-Georges	67 696.00 \$
	Structure de bois (planchers)	Freneco + CCF inc.	52 070.00 \$
	Structure de bois (murs)	Freneco + CCF inc.	94 284.00 \$
	Structure de bois (toiture)	Freneco + CCF inc.	28 500.00 \$
		Sous-total partiel 06	329 805.00 \$
07	Isolation thermique et étanchéité		
	Isolation et étanchéité	Isolation Air-Plus inc.	118 064.00 \$
	Protection coupe-feu	Construction Côté & Fils inc.	1 946.00 \$
	Panneaux de murs métalliques	Construction NR inc.	180 300.00 \$
	Revêtements muraux extérieurs en aluminium	Construction NR inc.	59 980.00 \$
	Couvertures à membrane de bitume modifié	Toiture Québec inc.	77 632.00 \$
	Couvertures en feuilles métalliques	Construction NR inc.	61 550.00 \$
		Sous-total partiel 07	499 472.00 \$

TABLEAU DES COÛTS VENTILÉ (suite)			
Division	Description	Sous-traitants	Prix
08	Portes et fenêtres		
	Portes et bâtis en métal	Arcotec inc.	35 000.00 \$
	Portes et bâtis en aluminium	Vitrierie LC inc.	13 026.00 \$
	Portes planes en bois	Arcotec inc.	18 000.00 \$
	Quincaillerie	Arcotec inc.	8 680.00 \$
	Portes de visite	Cométal inc.	1 860.00 \$
	Portes sectionnelles en métal	Porte de garage Lapierre inc.	47 918.00 \$
	Murs rideaux vitrés à ossature d'aluminium	Vitrierie LC inc.	52 332.00 \$
	Vitrages	Vitrierie LC inc.	13 342.00
		Sous-total partiel 08	190 158.00 \$
09	Finition		
	Système intérieur, murs et plafonds	Construction Côté & Fils inc.	116 334.00 \$
	Carrelages de céramique	Tapico inc.	24 890.00 \$
	Peinture	Gestion 3 dans 1 inc.	13 545.00 \$
	Revêtements de sol souples en carreaux	Tapico inc.	21 000.00 \$
	Enduits élastomériques	Finition plancher rapide inc.	55 339.00 \$
	Enduits de revêtement mural à granulats apparents	Construction Côté & Fils inc.	11 592.00 \$
		Sous-total partiel 09	242 700.00 \$
10	Ouvrages spéciaux		
	Signalisation dans les bâtiments	Groupe Canevas inc.	23 052.00 \$
	Accessoires de salle de toilettes	Champagne inc.	6 901.00 \$
	Cabines de toilettes	Decolam inc.	15 000.00 \$
	Cloison amovible	Corflex inc.	29 625.00 \$
	Armoires vestiaires	Cométal inc.	13 422.00 \$
		Sous-total partiel 10	88 000.00 \$
12	Ameublement et décoration		
	Toiles à rouleau	Store DSGN inc.	6 329.00 \$
	Mobilier en acier	Inoxy-Lab inc.	32 390.00 \$
	Grilles gratte-pieds	Bolard inc.	3 325.00 \$
		Sous-total partiel 12	42 044.00 \$
22	Plomberie		
	Appareils de plomberie	Plomberie Pichette inc.	35 000.00 \$
	Réseau d'eau domestique	Plomberie Pichette inc.	108 000.00 \$
	Réseau de drainage sanitaire	Plomberie Pichette inc.	77 000.00 \$
	Réseau de drainage pluvial	Plomberie Pichette inc.	75 200.00 \$
	Autre système de plomberie	Plomberie Pichette inc.	25 000.00 \$
	Système de production de chaleur et distribution	Plomberie Pichette inc.	50 000.00 \$
	Protection incendie	Plomberie Pichette inc.	500.00 \$
		Sous-total partiel 22	370 700.00 \$

TABLEAU DES COÛTS VENTILÉ (suite)			
Division	Description	Sous-traitants	Prix
23	Ventilation		
	Distribution et accessoires	BF Ventilation inc.	180 000.00 \$
	Unités autonomes et autres équipements	BF Ventilation inc.	120 000.00 \$
	Grilles et diffuseurs	BF Ventilation inc.	24 000.00 \$
	Isolation	BF Ventilation inc.	14 000.00 \$
	Climatisation/réfrigération	BF Ventilation inc.	10 000.00 \$
	Essai et réglage des systèmes	BF Ventilation inc.	1 000.00 \$
		Sous-total partiel 23	349 000.00 \$
24	Régulation		
	Régulation et instrumentation	NSW Contrôle inc.	69 700.00 \$
		Sous-total partiel 24	69 700.00 \$
26	Électricité		
	Service et distribution électrique	Robert Gingras inc.	192 300.00 \$
	Distribution secondaire	Robert Gingras inc.	50 000.00 \$
	Éclairage	Robert Gingras inc.	70 000.00 \$
	Communication et sécurité	Robert Gingras inc.	45 000.00 \$
	Groupe électrogène et accessoires	Robert Gingras inc.	230 000.00 \$
	Autres systèmes électriques	Robert Gingras inc.	10 000.00 \$
		Sous-total partiel 26	597 300.00 \$
32	Aménagements extérieurs		
	Bollards	Rochette Excavation inc.	9 000.00 \$
	Infrastructure de chaussée	Rochette Excavation inc.	100 000.00 \$
	Mur de soutènement en bloc	Rochette Excavation inc.	28 000.00 \$
	Engazonnement	Rochette Excavation inc.	10 000.00 \$
	Pavage	Rochette Excavation inc.	45 000.00 \$
	Enrochement, rigole et tranchée drainante	Rochette Excavation inc.	10 000.00 \$
		Sous-total partiel 32	202 000.00 \$
33	Services d'utilités		
	Excavation et remblayage	Rochette Excavation inc.	20 000.00 \$
	Réseau pluvial	Rochette Excavation inc.	27 000.00 \$
	Réseau sanitaire	Rochette Excavation inc.	8 000.00 \$
	Réseau d'alimentation et de distribution	Rochette Excavation inc.	11 000.00 \$
	Excavation de roc (P.U.)	Rochette Excavation inc.	20 000.00 \$
		Sous-total partiel 33	86 000.00 \$
		SOUS TOTAL (divisions 01 à 33)	4 274 690.00 \$
		Taxe fédérale (TPS à 5%)	213 734.50 \$
		Taxe provinciale (TVQ à 9.975%)	426 400.33 \$
MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION			4 914 824.83 \$
<i>(Le total doit être reporté à la formule de soumission)</i>			

ANNEXE C – PRACIM
RÈGLEMENT 266-1

Gouvernement du Québec
La ministre des Affaires municipales
La ministre responsable de la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean

PAR COURRIEL

Québec, le 27 septembre 2024

Monsieur Guy Germain
Maire
Municipalité de Saint-Ubalde
427B, boulevard Chabot
Saint-Ubalde (Québec) G0A 4L0

Monsieur le Maire,

Je vous informe que le projet de construction d'une caserne de pompiers est admissible à une aide financière de 3 994 380 \$ s'appliquant à un coût maximal admissible de 5 121 000 \$ dans le cadre du volet 1 du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales. Cette aide financière prend en considération la taille de la population et la capacité financière de la Municipalité.

Une convention d'aide financière établissant les travaux admissibles à l'aide financière ainsi que les modalités de versement de cette dernière vous sera transmise à la suite de l'octroi du contrat de construction par la Municipalité. Je vous rappelle l'importance de respecter les lois, règlements et normes en vigueur pour la réalisation de ce projet qui, j'en suis certaine, contribuera à améliorer les infrastructures et la qualité de vie des citoyens.

La réalisation de votre projet participe à l'atteinte de l'objectif gouvernemental qui vise une utilisation accrue du bois, notamment dans la construction d'infrastructures bénéficiant d'une aide financière.

Finalement, en ce qui a trait à l'annonce publique, elle sera faite ultérieurement par le gouvernement du Québec en concertation avec la Municipalité.

... 2

Québec
Aile Chauveau, 4^e étage
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3
Téléphone : 418 691-2050
ministre@mam.gouv.qc.ca
www.quebec.ca/gouv/affaires-municipales-habitation

Montréal
Édifice Loto-Québec, 9^e étage
500, rue Sherbrooke Ouest, bur. 944
Montréal (Québec) H3A 3C6

2

Si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires, je vous invite à communiquer avec la Direction des infrastructures aux collectivités au 418 691-2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre,



ANDRÉE LAFOREST

RÉSOLUTION NO. 2024-09-266

**ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DE LA CASERNE
INCENDIE DE SAINT-UBALDE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ubalde à procéder à un appel d'offre public pour la construction d'une caserne incendie dont l'ouverture des soumissions ont eu lieu le 22 août 2024;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) soumissionnaires ont déposés une offre conforme aux montants suivants :

- | | |
|----------------------------------|---------------------------------|
| - Escalera | 5 164 102.13 \$ taxes comprises |
| - Construction Richard Champagne | 5 058 788.42 \$ taxes comprises |
| - Construction Côté & Fils inc. | 4 914 824.83 \$ taxes comprises |

CONSIDÉRANT QU'en date du 27 septembre 2024, la Municipalité a reçu la lettre de confirmation d'aide financière dans le cadre du programme PRACIM;

**IL EST PROPOSÉ PAR M PASCAL CAUCHON
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE les membres du conseil, sous recommandation favorable des architectes et chargé de projet au dossier, octroient le contrat de construction de la caserne incendie de Saint-Ubalde, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt 266-1, à la compagnie Construction Côté & Fils inc. au montant de 4 914 824.83 \$ taxes incluses.

QUE le devis, la soumission et cette résolution font foi de contrat entre la Municipalité et Construction Côté & Fils inc.

QUE les fonds soient pris à même les règlements prévus à ces fins.

ADOPTÉE

VARIA :

RÉSOLUTION NO.2024-09-267

**DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INITIATIVES LOCALES ET
RÉGIONALES EN MATIÈRE D'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET DE PLEIN AIR
(PAFILR)**

**REVITALISATION ET RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS MUNICIPAUX -
PHASE I NETTOYAGE ET SÉCURISATION DES PARCS**

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR) a pour but de soutenir la réalisation de projets favorisant directement la pratique d'activités physiques, sportives et de plein air auprès de l'ensemble de la population (petite enfance, scolaire, adultes, aînés, famille, etc.) et en toute saison;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ubalde désire revitaliser ses parcs municipaux dans un objectif d'offrir à sa population des sentiers de marche en forêt sécuritaires et adaptés et favoriser un mode de vie actif à ses usagers;

CONSIDÉRANT QUE la phase I du projet consiste au nettoyage complet des parcs municipaux, à savoir le parc situé entre le Parc-Prévert et le boulevard Chabot et le parc situé derrière l'école de la Morelle;

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Joanie Paquet, agente de développement et soutien à la direction générale, a pris en charge la demande d'aide financière de la municipalité afin de développer ce projet à vocation communautaire;

**IL EST PROPOSÉ PAR M LOUIS OUELLET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Ubalde autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le Programme d'aide financière aux initiatives locales et régionales en matière d'activité physique et de plein air (PAFILR), confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE le conseil autorise M^{me} Joanie Paquet, agente de développement et soutien à la direction générale, soit dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, entre les deux parties.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :

Les questions doivent porter uniquement sur les points adoptés lors de cette séance extraordinaire

Début : 18 h 30

Fin : 18 h 37

RÉSOLUTION NO. 2024-09-268

FIN DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR M MARIO MONTAMBAULT
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS :**

De lever la présente séance. 18 h 37

ADOPTÉE

July Bédard
Directrice générale et greffière-trésorière

Guy Germain
Maire